

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
17 Octobre 2017**

**OBJET** : Programme d'aide à l'investissement des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer au titre de l'exercice 2017, conformément au tableau annexé au rapport, des subventions pour un montant total de 257 632,42 € au titre du programme d'aide à l'investissement des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions avec les CUMA des Treize Vents, des Aigrettes, des Maîtres Verriers et de Libran, dont les projets sont joints en annexe au rapport.

La dépense de 257 632,42 € sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**

**Nathalie Tarrisse  
Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**